



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 1^{er} avril 2025, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement suivant :

N° 1071-89-2025 ayant pour titre « Règlement 1071-89-2025 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 afin de retirer les dispositions sur les radiers de la zone R48 et d'agrandir la zone C1-17 à même les zones R1-10 et P2-4 »

- Ce projet de règlement a pour objet de retirer les dispositions sur les radiers dans la zone R48 et agrandir la zone C1-17 à même les zones R1-10 et P2-4.

Le projet de règlement 1071-89-2025 est sujet à approbation référendaire.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 3 juin 2025, à 19 h 15, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Il est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 12 mai 2025.

Brigitte Beauparlant,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe